


FICHE DE SECURITE ÉTABLISSEMENT

	Fiche de sécurité			Référence système qualité ou version
	EHPAD « Jean Périquier »			
Date	Rédaction	NOM – Prénom	Validation	NOM – Prénom
5 décembre 2017	Directeur	PONCE Eric		Patricia WEBER, Présidente du CA
<p><i>Cette présente fiche est rédigée après auto-évaluation interne, conformément aux dispositions fixées par l’Instruction N° SG/HFDS/DGCS/2017/219 du 4 juillet 2017 relative aux mesures de sécurisation dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Cette fiche sera réactualisée dès que nécessaire et à chaque changement de situation.</i></p>				
Type d'établissement	Etablissement public médico-social autonome			
Capacité d'accueil	151 résidents			
Nombre de salariés	90,3 ETP			
Adresse	174, rue Jacques Bounin 34070 MONTPELLIER			
Téléphone	04.67.42.78.86			
Responsable d'établissement	M. Eric PONCE, Directeur			
Responsable de la sécurité / sûreté	M. Eric PONCE, Directeur			
Horaires de présence du responsable ou du service de sûreté et modalités de contact	Du lundi au vendredi de 9h à 17h30			
Coordonnées du responsable ou du service de sûreté	Cf. numéro accueil (04.67.42.78.86)			
Identification et coordonnées du correspondant police ou gendarmerie	Bureau de prévention – Hôtel de Police Référénts sûreté 206 Rue du Comté de Melgueil, 34000 Montpellier 04 99 13 51 91 ddsp34-referent-surete@interieur.gouv.fr			
Identification et coordonnées du correspondant de l'autorité de tutelle	Arnaud LE HENANFF – Agence Régionale de Santé Occitanie Référent gestion de crise et préparation du système de santé Direction de la Santé Publique Pôle Alertes Risques Vigilances 05.34.30.24.46. arnaud.lehenanff@ars.sante.fr			
Identification et coordonnées de la mairie (ou police municipale)	Police municipale : 04.67.34.88.30			
Identification et coordonnées du correspondant justice				

1. Sécurisation de l'ESSMS en temps normal

- **Identification des risques :**

<i>Risque identifié</i>	<i>Conséquences sur l'établissement¹</i>	<i>Degré de priorité de traitement</i>
<i>Attentat sur site</i>	<i>Gravité extrême ou majeure</i>	<i>1</i>
<i>Attentat à proximité (rue, école, service public)</i>	<i>Gravité modérée</i>	<i>2</i>
<i>Attaque informatique</i>	<i>Gravité majeure</i>	<i>3</i>
<i>Intrusion extérieure</i>	<i>Gravité modérée</i>	<i>4</i>

- **Evaluation des vulnérabilités et plan d'actions :**

<i>Vulnérabilité identifiée</i>	<i>Nature de la vulnérabilité : Organisationnel, physique ou logique (systèmes d'informations)</i>	<i>Mesures correctrices (Immédiate, à moyen terme ou à long terme)</i>
<i>Clôture et accès chantier</i>	<i>Physique</i>	<i>Moyen terme : reprise des clôtures et accès chantier après travaux</i>
<i>Sécurisation du parking</i>	<i>Physique</i>	<i>Moyen terme : mise en place d'un portail sécurisé au printemps / été 2018</i>
<i>Cabanes de chantier</i>	<i>Physique</i>	<i>Moyen terme : suppression des cabanes après travaux</i>
<i>Eclairage des espaces extérieurs</i>	<i>Physique</i>	<i>Moyen terme : reprise éclairage extérieur (sous réserve financement)</i>
<i>Ouverture des portes d'accès</i>	<i>Physique</i>	<i>Moyen terme : modification des contrôles d'accès (travaux)</i>
<i>Eclairage de la façade</i>	<i>Physique</i>	<i>Moyen terme : éclairage « Ecureuils » mais pas des « Lauriers Roses » - vulnérabilité supprimée après restitution du bâtiment des « Lauriers Roses »</i>
<i>Ronde extérieure avant fermeture de l'établissement</i>	<i>Organisationnel</i>	<i>Impossible faute de financement – risque élevé pour les agents</i>
<i>Contrôle d'accès</i>	<i>Physique</i>	<i>Moyen terme : modification des contrôles d'accès (travaux)</i>
<i>Agent ou service dédié aux missions de sécurité</i>	<i>Organisationnel</i>	<i>Impossible faute de financement</i>
<i>Report des images à un service de télésurveillance</i>	<i>Physique</i>	<i>Impossible faute de financement</i>

¹Proposition :

Gravité extrême : indisponibilité totale et durable de la structure ; **gravité majeure** : indisponibilité partielle et/ou temporaire de la structure ; **gravité modérée** : perturbation limitée (max. quelques heures d'un service) ; **gravité mineure** (perturbation sans rupture de fonctionnement).

- **Procédures de sûreté des personnes et des biens :**

Intitulé Procédure n° 1 <i>Consignes permanentes de vigilance aux personnels</i>	Procédure interne
Intitulé Procédure n°2 <i>Accueil et circulation sur site des visiteurs et familles</i>	Procédure interne
Intitulé Procédure n°3 <i>Accueil et circulation sur site des fournisseurs et prestataires</i>	Procédure interne
Intitulé Procédure n° 4 <i>Gestion des accès</i>	Procédure interne
Intitulé Procédure n°5 <i>Réception des plis et colis</i>	Procédure interne
Intitulé Procédure n°6 <i>Conduite en cas de survenue d'un incident mineur</i>	Procédure interne
Intitulé Procédure n° 7 <i>Règles d'utilisation des outils informatiques</i>	Procédure interne

2. Sécurisation complémentaire en situation de crise à proximité de l'établissement²

- **Ressources et moyens d'urgence :**

Moyens d'alerte des forces de sécurité intérieure	17 / Fiche PEGASE
Système d'alarme déclenchant l'évacuation ou le confinement³	Mise en place d'une alarme spécifique positionnée dans les postes infirmiers (après travaux)
Locaux identifiés pour le confinement	Salles à manger / Ecureuils et Lauriers Roses – possibilité d'évacuation sur les extérieurs par les ouvrants
Autre	Description / localisation

- **Procédures d'urgence :**

Alerter les forces de sécurité intérieure	17
Réagir face à une alerte à la bombe ou un colis suspect	Formation du personnel
Se confiner ou évacuer (processus de décision)	Formation du personnel
Alerter l'ensemble du personnel	Alarme spécifique

²Voir le guide de bonnes pratiques « Vigilance attentats : les bons réflexes à destination des personnels des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux », juin 2016 http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/07/guide_pratique_pour_les_personnels_des_etablissements_de_sante_sociaux_et_medico_sociaux.pdf

³L'alarme signalant une intrusion violente ou une attaque terroriste doit être différente de l'alarme incendie.

<i>Savoir se confiner</i>	<i>Formation du personnel</i>
<i>Savoir évacuer</i>	<i>Formation du personnel</i>
<i>Réagir à une cyberattaque</i>	<i>Cf. prestataire informatique</i>

3. Organisation des exercices

- **Programmation :**

<i>Type d'exercice</i>	<i>Retour d'expérience</i>
<p>– inscription plan de formation 2018</p> <p><i>INSTRUCTION N° DGOS/RH4/DGCS/4B/2017/211 du 26 juin 2017 relative aux orientations en matière de développement des compétences des personnels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi N°89-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière</i></p> <p>Fiche 2 : Former les professionnels de santé en matière de vigilance, de prévention, de protection et de réaction dans le cadre de l'amélioration de la sécurité globale de l'établissement de santé (incivilités, actes malveillants, accidents majeurs, menace terroriste et attentats)</p>	<p>En attente</p>